



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS FEDERATION DES COTES D'ARMOR

Reconnue d'utilité publique par décret du 20 mai 1920

8 rue François MENEZ
22000 – SAINT-BRIEUC -
E-mail unc22@orange.fr
Tél/Fax: 02 96 94 22 21

MEDAILLE DU MERITE DE L' U.N.C

-**Bronze** (1)

-**Argent** (1)

Association de:

Département des Côtes d'Armor

PROPOSITION ETABLIE PAR LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION EN FAVEUR DE :

Nom:

Prénom:

Adresse:

Date et lieu de naissance:

A obtenu la médaille de **Bronze** (si proposition à la médaille d'argent) le:

Il est rappelé que-sauf cas très exceptionnel- le délai est de 5 ans entre chaque grade.

CATEGORIE DU CANDIDAT(2)

Anciens Combattants 1939/1945		Veuves de Guerre	
Anciens Combattants T.O.E.		Soldats de France	
Anciens Combattants A.F.N.		Divers	
Anciens Combattants INDO			

Date d'adhésion à l' UNC:

Fonctions:

SERVICES RENDUS A L'UNC

(Si proposition à la médaille d'Argent, services rendus depuis l'obtention de la médaille de Bronze)

AVIS DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION

Date:

Signature

CADRE RESERVE A LA COMMISSION

Date de Réception:	Décision Favorable Défavorable Différée	Motif:
--------------------	---	--------

PROMOTION DU: 08 MAI

11 NOVEMBRE

Date de la décision:
Le Président de la commission

Le Président Départemental

Daniel Legaud.

Patrick Allix.

- (1) Rayer les mentions inutiles.
(2) Mettre une croix dans la case concernée.